

# LA FONDATION DU PATRIMOINE

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.



FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

MISSION  
STÉPHANE  
BERN

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr)

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques \*



\* Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## La Mission Patrimoine

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, dont l'objectif est de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.

En partenariat avec  Mécène de la Fondation du patrimoine 

MISSION  
STÉPHANE  
BERN

## Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).





Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation Île-de-France

153 bis, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine  
01 70 48 48 20

[idf@fondation-patrimoine.org](mailto:idf@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    

ACADEMIE DES BEAUX-ARTS  
Fondation Jean et Simone Lurçat

23, quai de Conti 75006 Paris  
01 44 41 43 20  
[xavier.hermel@academiedesbeauxarts.fr](mailto:xavier.hermel@academiedesbeauxarts.fr)  
[www.fondation-lurcat.fr](http://www.fondation-lurcat.fr)

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

Photos : © Françoise Hugier / DR | Conception graphique : CM Pezon | Ne pas jeter sur la voie publique

FONDATION  
DU PATRIMOINE

MISSION  
STÉPHANE  
BERN

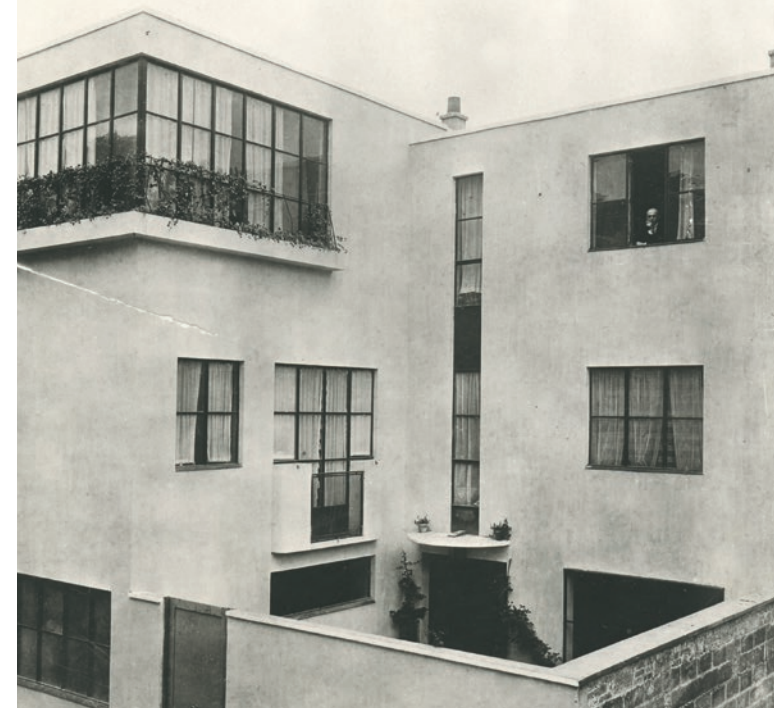


ACADEMIE  
DES BEAUX-ARTS  
INSTITUT DE FRANCE

FONDATION  
JEAN ET SIMONE  
LURÇAT

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE  
États  
Général  
Français

## JE DONNE POUR LA RESTAURATION DE LA MAISON-ATELIER LURÇAT



ACADEMIE  
DES BEAUX-ARTS  
INSTITUT DE FRANCE

FONDATION  
JEAN ET SIMONE  
LURÇAT

# LA RESTAURATION DE LA MAISON-ATELIER LURÇAT

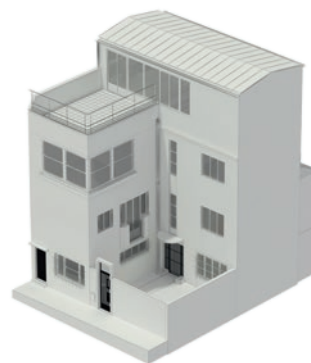


**Un peu d'histoire :** la maison-atelier du peintre Jean Lurçat (1892-1966) est la première des huit maisons construites pour des artistes Villa Seurat entre 1925 et 1928 par l'architecte André Lurçat. Située dans le quatorzième arrondissement, la Villa Seurat constitue l'un des trois ensembles urbains importants réalisés à Paris dans les années 20.

Propriété de l'Académie des beaux-arts, la maison-atelier Lurçat, chef-d'œuvre du Mouvement moderne parisien, maintenue dans son état d'origine avec son mobilier et les collections qu'elle abrite, a été classée Monument historique en 2018. À l'issue d'une campagne de travaux de restauration rendus possible grâce à l'appel au mécénat, la maison-atelier ouvrira au public en 2023.

**Le projet de restauration :** La maison, construite en béton, est fragilisée par le temps. Des éléments de la façade sont très dégradés et engendrent des risques d'infiltration dans les murs. Le mauvais état de la toiture a provoqué l'effondrement en 2016 du plafond de l'atelier, depuis restauré. La toiture a été refaite à l'identique, ainsi que l'étanchéité de la terrasse grâce au soutien en partie de la souscription placée sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Les éléments de façades continuent à se dégrader et mettent en péril la sécurité du lieu.

Les travaux à réaliser porteront donc sur la rénovation des façades qui retrouvera leur aspect de 1930 ainsi que sur la restauration de l'intérieur de la maison, pour qu'elle retrouve son décor d'origine.



MISSION  
STEPHANE  
BERN

Montant des travaux	2 000 000 €
Objectif de collecte	150 000 €
Début des travaux	Janvier 2022

## BULLETIN DE DON

**Oui, je fais un don pour aider la restauration de la maison-atelier de Jean Lurçat**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

► Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/40625](http://www.fondation-patrimoine.org/40625)  
ou en flashant le QR code ci-contre →



► Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**La maison-atelier de Jean Lurçat**

► Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant ..... €

Nom ou Société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre